



DÉLIBÉRATION N° 93/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

OBJET : **URBANISME**

**Modification du périmètre du site
Natura 2000 « Chaîne des Puys »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Baptiste BLEHAUT par M. Laurent THEVENOT.
Mme Caroline POULET par Mme Laurence DUPONT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, expose à l'assemblée que le site Natura 2000 « Chaîne des Puys » a été désigné pour la première fois en 2004 (Site d'Intérêt Communautaire – SIC) puis en 2013 (Zone Spéciale de Conservation – ZSC). Le périmètre initial couvre 2 041 ha. Il est divisé en 9 entités sur 8 communes. Le premier Document d'objectifs (Docob) a été approuvé en 2011 et constitue le plan de gestion du site.

Natura 2000 vise à préserver des habitats et espèces d'intérêt communautaire, qui sont rares et menacés à l'échelle européenne. En 2006, la première cartographie des habitats a confirmé la présence de 7 habitats d'intérêt communautaire, couvrant 22 % de la surface du périmètre initial. Le premier Docob fait état de la présence de 9 espèces d'intérêt communautaire (6 chauves-souris, 2 papillons, 1 plante).

Pour préserver cette biodiversité d'intérêt communautaire, le programme européen décliné à l'échelle nationale prévoit de s'appuyer sur les activités humaines présentes sur le site, à travers des mesures volontaires et contractuelles. Sur le site de la Chaîne des Puys, les activités humaines principales sont l'agriculture, et plus spécifiquement l'élevage et le pastoralisme, la sylviculture qui gère les forêts, et les activités touristiques et de loisirs, nombreuses sur cet espace naturel périurbain.

Après 10 ans de mise en œuvre, le document d'objectifs du site nécessitait une révision. En effet, depuis 2011, les dynamiques territoriales ont évolué, et les actions prévues ne correspondaient plus suffisamment aux besoins du territoire. Une étude a été réalisée en 2020 pour actualiser les données du document d'objectifs sur les habitats et la flore. La zone d'étude concernait le périmètre initial du site Natura 2000, ainsi que des secteurs en périphérie supposés d'intérêt communautaire.

Cette étude a permis l'identification de :

- 16 habitats d'intérêt communautaire (26 déclinaisons pour une surface totale de 765,73 ha) ;
- 4 espèces végétales d'intérêt communautaire, dont 3 mousses ;
- 2 nouvelles stations de présence pour la Ligulaire de Sibérie, espèce d'intérêt communautaire déjà présente sur le site.

Aussi, les extensions du site proposées, apportent 4 nouveaux habitats communautaires qui cumulent des surfaces modestes (au total 7,7 ha).

Les extensions permettent surtout une augmentation importante de surfaces communautaires, avec notamment un gain :

- de 98 % pour les pelouses des sols acides représentant 217 ha supplémentaires ;
- de 80 % pour les prairies de fauche représentant 87 ha ;
- de 38 % pour les pelouses des sols neutres représentant 100 ha ;
- de 30 % pour les mégaphorbiaies représentant 11 ha qui illustrent la prise en compte de nouvelles zones humides.

Les extensions de site proposées permettent principalement d'augmenter le nombre de stations de présence de 2 des 4 espèces végétales et celle du Damier de la succise. Elles correspondent également à des zones de présence estivale des chauves-souris.

La proposition de l'extension du périmètre (présentée dans les cartes situées en pages 7 à 10 de la note de synthèse argumentaire, ci-jointe, correspond :

- à la prise en compte des habitats d'intérêt communautaire identifiés en périphérie du site lors de l'actualisation de la cartographie des habitats ;
- à l'ajustement du périmètre aux limites cadastrales, aux chemins et parcelles de gestion (îlots déclarés à la PAC), permettant une meilleure lisibilité et compréhension du périmètre ;
- à l'ajustement au périmètre de la Réserve Naturelle Régionale des Cheires et Grottes de Volvic.

Le périmètre étendu proposé concerne 3 387 ha, sur 17 entités, 10 communes (cf. tableaux page 5 de la note de synthèse argumentaire jointe au présent rapport).

S'agissant de la Commune de Volvic, et eu égard aux extensions de site proposées, le nouveau périmètre devrait s'élever à 66,55 ha contre 27,65 ha initialement.

La proposition d'extension du périmètre du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » a fait l'objet d'une consultation de 2021 à fin 2023.

Conformément aux articles L414.1.III et R414.3 du Code de l'environnement, le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » nécessite la consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés pour avis.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'extension du périmètre du site Natura 2000 comme explicité ci-dessus et selon les cartes intégrées dans la note de synthèse argumentaire ci-jointe ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à ce dossier.

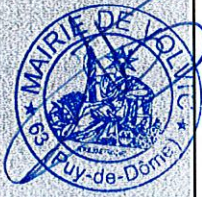
Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 19.9.2024

Publié ou notifié

le : 23.9.2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

